



# mon **beecycle**

SIMPLE COMME VÉLO !

---

Conditions générales d'accées et d'utilisation  
du service de location de vélos  
de la communauté d'agglomération Grand Montauban

---

## **ARTICLE 1 – Objet et structure du service MONBEECYCLE**

---

MONBEECYCLE est un service proposé par la communauté d'agglomération GRAND MONTAUBAN, dont la gestion est confiée à la SEMTM (Société d'Économie Mixte des Transports Montalbanais). Ce service comporte des prestations de locations humanisées courte et longue durée.

## **ARTICLE 2 – Modalités d'accès au service MONBEECYCLE**

---

- 2.1 Le service est accessible aux personnes âgées de plus de 16 ans, reconnaissant être aptes à la pratique du vélo et n'avoir aucune contre-indication médicale.
- 2.2 Pour les utilisateurs mineurs, le tuteur légal du titulaire de l'abonnement s'engage aux termes des présentes conditions à endosser toute responsabilité pour tout dommage causé directement ou indirectement par le mineur du fait de l'utilisation du service.
- 2.3 Le service est accessible dans la limite des vélos disponibles dans chaque station. La SEMTM ne pourra être tenu pour responsable en cas de défaut d'approvisionnement en vélos d'une station.

## **ARTICLE 3 – Type et durée de contrat**

---

- 3.1 La location comprend la mise à disposition, pour une durée définie, d'un vélo et de ses équipements (un cadenas et un panier).
- 3.2 La location courte durée comprend :
- La location ½ journée : durée de location égale à 5 heures consécutives maximum
  - La location Journée : durée de location supérieure à 5 heures consécutives le même jour
  - La location Week-end : du vendredi 16h00 au lundi 10h00 maximum
- 3.3 La location longue durée comprend :
- La location 1 mois : 30 jours consécutifs à compter de la date de location
  - La location 3 mois : 90 jours consécutifs à compter de la date de location
  - La location 1 an : 12 mois consécutifs à compter de la date de location jusqu'à la fin du dernier mois.
- 3.4 La location de vélos à assistance électrique n'est possible que pour les durées suivantes et dans la limite de 6 mois maximum par personne :
- La location 1 mois : 30 jours consécutifs à compter de la date de location
  - La location 3 mois : 90 jours consécutifs à compter de la date de location

## **ARTICLE 4 – Tarifs et modalités de paiement**

---

- 4.1 Les prix du service sont affichés dans les stations et sont disponibles sur le site Internet [www.monbeecycle.montm.fr](http://www.monbeecycle.montm.fr)
- 4.2 Lors de la souscription au contrat, le Client est tenu de payer en une seule fois le montant total de la location (courte ou longue durée).
- 4.3 Un dépôt de garantie est demandé au client préalablement à toute mise à disposition d'un vélo. Le client est tenu d'établir un chèque à l'ordre de la SEMTM et de présenter une pièce d'identité. Ce dépôt n'est pas débité et sera restitué en fin de contrat, au retour du vélo, sauf cas énumérés à l'article 9 des présentes Conditions d'accès et d'utilisation du service.

## **ARTICLE 5 – Obligations des parties**

---

### 5.1 Obligations de la SEMTM

5.1.1 La SEMTM s'engage à déployer ses meilleurs efforts afin d'assurer la permanence et la qualité du service proposé. La SEMTM n'assume, toutefois, à ce titre qu'une obligation de moyens.

5.1.2 La responsabilité de la SEMTM ne peut pas être engagée au titre des services :

- en cas de mauvaise utilisation par le Client des services proposés ;
- en cas de non-respect par le Client de ses obligations au terme des présentes Conditions d'accès et d'utilisation du service ;
- en cas d'utilisation du service par une personne non autorisée (notamment en cas de vol) ;
- en cas de force majeure.

### 5.2 Obligations du Client

5.2.1 Le Client s'engage à utiliser le vélo loué avec soin. Il s'engage également à l'utiliser dans le respect des présentes Conditions d'accès et d'utilisation du service.

5.2.2 Le Client assume la garde du vélo qu'il a loué dès sa mise à disposition jusqu'à sa restitution, s'oblige à tout mettre en œuvre pour éviter sa disparition et s'engage à verrouiller systématiquement le système antivol du vélo et à l'attacher à un point fixe solidement implanté dans le sol dès qu'il en interrompt l'utilisation.

5.2.3 Le Client s'engage à restituer le vélo à la fin de sa période de location à la station où il a contracté le contrat de location, dans l'état où il se trouvait lors de la réception.

5.2.4 Le Client s'engage à restituer le vélo à tout moment, à la première demande de la SEMTM effectuée par téléphone ou par courriel/courrier.

5.2.5 Le Client s'engage à déclarer toute perte, vol ou autre problème relatif au matériel loué et à le signaler à la SEMTM dans les plus brefs délais, et au maximum dans les 12 heures suivant la survenance de l'événement, au numéro suivant : 05 63 63 52 52. Le vélo restant en tout état de cause sous la responsabilité du Client.

## **ARTICLE 6 – Restriction à l'usage du service**

---

6.1 Le cycle et ses accessoires restent la propriété exclusive de la SEMTM pendant toute la durée de la location.

6.2 Le Client s'interdit de prêter, louer, céder son vélo et/ou de l'utiliser de quelque autre façon que celle prévue aux présentes Conditions d'accès et d'utilisation du service.

6.3 Le Client s'engage à utiliser ledit vélo en bon père de famille et en respectant les règles du code de la route. Est exclu notamment :

- toute utilisation contraire aux dispositions de la réglementation routière applicable ;
- toute utilisation sur des terrains ou dans des conditions de nature à endommager le vélo ;
- le transport de quelque passager que ce soit de quelque façon que ce soit ;
- toute utilisation du vélo pouvant mettre en péril le Client ou des tiers ;
- tout démontage ou tentative de démontage de tout ou partie du vélo
- et plus généralement, toute utilisation anormale d'un vélo en milieu urbain.

6.4 Les paniers sont exclusivement réservés au transport d'objets non volumineux et n'excédant pas un poids de 5 kg.

6.5 Le transport d'enfant(s) sur le matériel loué par tout moyen est strictement interdit.

## **ARTICLE 7 – Responsabilités et déclarations du client**

---

7.1 Le matériel loué est réputé être en bon état de fonctionnement et conforme à la réglementation en vigueur au moment de sa mise à disposition.

7.2 Le Client ou son représentant légal est seul et entier responsable des dommages causés par le vélo ou de l'utilisation qui en est faite pendant toute la durée d'utilisation, y compris lorsque celle-ci excède la durée d'utilisation autorisée en cas de restitution tardive par le Client.

7.3 En cas de disparition du vélo dont il est responsable, le Client a l'obligation, ainsi que défini à l'article 5, de signaler cette disparition, le vélo demeurant sous sa pleine et entière responsabilité.

7.4 En cas d'accident et/ou incident, notamment mécanique, mettant en cause le vélo, le Client a l'obligation, ainsi que défini à l'article 5, de signaler les faits dans les plus brefs délais au numéro suivant : 05 63 63 52 52. Cependant, le vélo reste sous sa responsabilité jusqu'à sa restitution.

7.5 Il est en outre recommandé au Client d'adapter sa distance de freinage en cas de pluie ; d'effectuer le réglage de la selle pour adapter la hauteur à sa morphologie ; de porter un casque homologué et des vêtements adaptés.

7.6 Le Client déclare que toutes les informations le concernant sont exactes, être en mesure d'utiliser et avoir la condition physique adaptée à l'utilisation d'un vélo, avoir pleinement conscience des risques éventuels liés à une utilisation intensive d'un vélo et en particulier qu'il satisfait les conditions requises et qu'il est bien titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile.

7.7 Le Client s'engage à aviser au préalable la SEMTM de tout changement affectant les informations nécessaires à la gestion de son contrat de location (adresse, informations relatives au compte bancaire associé, profil tarifaire...). A défaut, aucun dysfonctionnement qui en serait la conséquence ne pourra être reproché à la SEMTM.

7.8 Le client s'engage à laisser un numéro de téléphone grâce auquel il pourra être contacté par un agent de la SEMTM en cas de besoin.

7.9 La signature du formulaire de location par l'utilisateur indique que ce dernier a pris connaissance et souscrit entièrement et sans réserve d'aucune sorte au contenu des présentes Conditions d'accès et d'utilisation du service.

## **ARTICLE 8 – Droits réservés à la SEMTM**

---

8.1 La SEMTM se réserve le droit de refuser l'accès au service à quiconque ne satisfait pas les présentes Conditions d'accès et d'utilisation du service, sans être tenu de ne fournir aucune autre justification.

8.2 Conformément aux dispositions des articles 5, 6 et 7, toute responsabilité de la SEMTM liée à l'utilisation que le Client pourrait faire d'un vélo, ou des dommages que le Client pourrait causer à lui-même ou à des tiers du fait de l'utilisation d'un vélo, est entièrement exclue.

## **ARTICLE 9 – Pénalités**

---

9.1 En cas de non restitution du matériel loué, la SEMTM se réserve le droit d'encaisser la garantie. En cas de vol, le client devra produire sous 5 jours une copie du dépôt de plainte. Il sera alors débité que du seul montant de la franchise.

9.2 En cas de dommages avérés, une expertise sera réalisée sous 15 jours par la SEMTM qui communiquera au client une facture détaillée des réparations. Dans ce cas, le chèque de caution ne sera restitué qu'après règlement des sommes dues à la SEMTM. En cas de non paiement de la facture 30 jours après son émission, le chèque de caution sera encaissé. La grille des réparations est consultable à la boutique MTCSHOP – 9 rue du collège à Montauban ou sur le site internet [www.monbeecycle.montm.fr](http://www.monbeecycle.montm.fr).

9.3 Si le client conserve le vélo au-delà de la durée de mise à disposition, il encourt une pénalité de 3 € par heure de retard, sachant que toute heure commencée est due. Le montant de la pénalité sera déduit du dépôt de garantie.

9.4 Tout retard supérieur à 24 heures par rapport à l'heure limite de restitution du vélo est considéré comme un cas de disparition du vélo, justifiant l'encaissement par la SEMTM du dépôt de garantie.

9.5 Il n'est pas prévu de remboursement en cas de restitution anticipée du vélo.

#### **ARTICLE 10 – Entretien du vélo pour la location longue durée**

---

10.1 Le client louant un vélo pour une période supérieure ou égale à 4 mois consécutifs s'engage à présenter le vélo tous les 3 mois pour une visite de contrôle de l'état de celui-ci après avoir convenu d'un rendez-vous avec notre partenaire maintenance MTCSHOP – 9 rue du collège à Montauban (05 63 91 99 68).

10.2 Les dégradations constatées sur le vélo, hors usure normale, sont à la charge du client. Les réparations seront réalisées uniquement par notre partenaire MTCSHOP et facturées au Client, conformément à la grille de réparation consultable à la boutique MTCSHOP – 9 rue du collège à Montauban ou sur le site internet [www.monbeecycle.montm.fr](http://www.monbeecycle.montm.fr).

#### **ARTICLE 11 – Confidentialité des données**

---

La SEMTM s'engage à respecter la réglementation en vigueur en matière de traitement et stockage des données personnelles et confidentielles, et notamment la loi du 6 janvier 1978 "Informatique et Libertés". Conformément à cette même loi, le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, en écrivant à l'adresse suivante : SEMTM – Service MONBEECYCLE - BP 70238 - 82002 MONTAUBAN Cedex.

#### **ARTICLE 12 – Règlement des litiges**

---

12.1 Le Client peut effectuer une réclamation dans un délai de trois mois à compter de la date des faits au sujet desquels il effectue sa réclamation.

12.2 Les présentes Conditions d'accès et d'utilisation du service sont soumises à la loi française. Tout différend relatif à leur exécution et à leurs suites sera soumis à la juridiction des tribunaux compétents auxquels les Parties font expressément attribution de compétence, y compris en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

12.3 Toute réclamation devra être envoyée à l'adresse suivante : SEMTM – Service MONBEECYCLE - BP 70238 - 82002 MONTAUBAN Cedex.

#### **ARTICLE 13 – Modification des présentes Conditions d'accès**

---

Le contenu des présentes conditions générales pourrait être amené à évoluer, les nouvelles dispositions étant automatiquement applicables à l'utilisateur qui en sera informé.